

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 25/07/2024 - 6838 - 2011 B 00939 - 534 489 430 - N.M. INVESTISSEMENTS

N.M. INVESTISSEMENTS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 800 000 Euros
Siège social : 75 Impasse de la Listière ARECHES
73270 BEAUFORT SUR DORON
534 489 430 RCS CHAMBERY

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le vingt-huit Juin,
A 9 heures.

Les associés de la Société « N.M. INVESTISSEMENTS » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social 75 Impasse de la Listière ARECHES 73270 BEAUFORT SUR DORON, sur convocation faite par le Président adressée le 13 Juin 2024 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Noël MOLLIET, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Mireille VIONNET-FUASSET est désignée comme secrétaire.

La Société "CABINET ROSTAN DYEN", Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 180 000 actions sur les 180 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

MN VFM

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de la société « ROSTAN AUDIT ET CONSEIL », Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société « SARL GUERRAZ AUDIT », Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Noël MOLLIET



Le secrétaire
Mme Mireille VIONNET-FUASSET

